

L'an deux mille vingt et un, le 25 du mois de janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 19 janvier 2021, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 35

Etaients Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY ayant donné procuration à Monsieur Yannick POULET, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET.

Objet | Convention cadre entre la Ville de Cenon et le PLIE des Hauts de Garonne pour la période 2021-2023

Une convention cadre entre la Ville de Cenon et l'Association PLIE des Hauts de Garonne fixe les conditions de versement de la cotisation pour les années 2021, 2022 et 2023. Cette cotisation sert au fonctionnement de l'association ainsi qu'à la mobilisation des contreparties liées au FSE.

Le montant de la cotisation 2021 sera de 1,11€ / habitant (sur la base de la population INSEE au 1^{er} janvier 2021), soit 28324.98€ sur la base de 25518 habitants. Une partie du montant de cette cotisation sera reversée par le PLIE des Hauts de Garonne à l'organisme intermédiaire AG 3 PLIE (pour la partie gestion du FSE). Pour les exercices 2022 et 2023, l'application de l'inflation N-1 sera sollicitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

34 voix pour
0 abstention
0 voix contre
1 NPPPV

Approuve la convention cadre entre la Ville de Cenon et l'Association PLIE des Hauts de Garonne portant sur les années 2021, 2022 et 2023, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, approuve le montant de la cotisation 2021 et autorise le PLIE des Hauts de Garonne à reverser une partie de cette cotisation à l'organisme intermédiaire AG3PLIE.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210127-2021-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2021

Publication : 27/01/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.